



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUNI 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BENAZET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-091	Vie locale Modification des tarifs de la location des salles municipales au 1 ^{er} septembre 2024
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les tarifs de location des salles communales datant du 1^{er} novembre 2023, conformément à la délibération n°2023-102 du 04 octobre 2023.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

les tarifs de la location des salles communales n°2023-102 du 04 octobre 2023
ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_091-DE

TARIFS	½ JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	WEEK-END (Du Samedi au Dimanche)
SALLE BRASSENS / FOYER RESTAURANT/ SALLE SEVIGNE / SALLE DES ASSOCIATIONS			
Association Lambescaine de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaine de moins d'un an Particulier	52,50 €	105 €	294 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	147 €	294 €	551 €
PAVILLON D'ACCUEIL			
Association Lambescaine de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaine de moins d'un an Particulier	42 €	84 €	178,50 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	84 €	168 €	315 €
CAUTIONS			
CAUTION dégâts Bâtiments & matériels	273 €		
CAUTION pour le ménage	52,50 €		

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition gratuite sera conditionnée pour l'usage culturel, cultuel (en dehors du culte), sportif et politique (uniquement pendant les périodes électorales officielles).

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

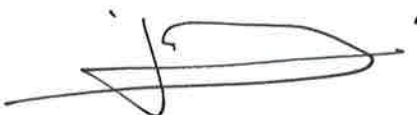
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des salles communales tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND